

-----  
CABINET  
-----

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES  
DE TRANSPARENCE ET DE GOUVERNANCE

-----  
Unité d'Exécution de Projet

N° 00820 -----  
MEFB-CAB/PRCTG-UEP-SPM



**AVIS DE RECRUTEMENT**

**1- Contexte**

Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA), un financement pour l'exécution du Projet de Renforcement des Capacités de Transparence et de Gouvernance (PRCTG). Le PRCTG a été chargé de procéder au recrutement d'un(e) **Directeur Juridique et de la Réglementation** pour l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) en République du Congo.

**Lieu de travail** : Brazzaville

**Durée du contrat** : Cinq (05) ans

**2. Termes de références du Directeur Juridique et de la Réglementation**

Sous l'autorité directe du Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, le Directeur Juridique et de la Réglementation a pour mandat de veiller au respect des règles et procédures de passation des marchés, selon les pratiques et les normes exigées en la matière, et conformément aux prescriptions du Code des marchés publics, de ses textes d'application et du Manuel de procédures.

Sans que ceci ne soit limitatif, il/elle exécutera les tâches suivantes :

- préparer matériellement les réunions du conseil de régulation, du comité des différents et du comité d'audit et des enquêtes ;
- procéder à l'examen juridique et technique de divers dossiers et recours soumis à l'autorité de régulation des marchés publics ;
- examiner et émettre des avis juridique et technique sur divers dossiers en cours d'instruction du comité de règlement des différents ou d'audits et enquêtes ;
- procéder à la mise à jour des règles et procédures de passation ou d'exécution des marchés publics ;
- rédiger ou mettre à jour, de concert avec les services compétents, tous les documents de nature réglementaire en rapport avec la passation ou l'exécution des marchés publics.

### 3. Qualifications requises

- Etre titulaire d'un diplôme niveau Bac + 5 dans les domaines suivants : Droit, Economie, Administration des affaires ou tout autre diplôme équivalent ;
- Avoir une bonne connaissance des procédures de passation des marchés publics ;
- Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique (logiciels Word, Powerpoint, Excel, Web, MS Project, etc.) ;
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience dans le contentieux.

Le candidat devra entre autre:

- être de nationalité congolaise ;
- jouir d'une probité morale et intellectuelle ;
- avoir une expérience ou une connaissance des procédures de passation de marchés utilisées par les principaux bailleurs de fonds serait un atout ;

Le candidat sera sélectionné en application des procédures de passation des marchés de prestations intellectuelles prescrites par le Code des marchés publics et ses textes d'application.

### 4. Composition du dossier

- une lettre de candidature adressée au Directeur Général de l'ARMP ;
- une lettre de motivation;
- un curriculum vitae mettant en exergue les expériences du candidat dans le domaine des marchés publics;
- des copies des diplômes requis certifiées conformes, dont l'original sera exigé en cas de recrutement ;
- des certificats ou attestations de travail délivrés par les anciens employeurs.

### 5. Dépôt des dossiers de candidature

Les personnes intéressées doivent déposer leur dossier de candidature sous pli fermé au secrétariat de l'Unité d'Exécution du Projet de Renforcement des Capacités de Transparence et de Gouvernance, sis derrière le Commissariat Central, Brazzaville, Tél : 635 53 22, au plus tard **mercredi 09 septembre 2009 à 16 h 00**, en inscrivant sur l'enveloppe :

**Monsieur le Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)  
«Candidature au poste de Directeur Juridique et de la Réglementation, à n'ouvrir qu'en  
commission d'évaluation ».**

**NB:** *Un agent d'une administration publique peut déposer sa candidature. Toutefois, en cas de recrutement, il devra être traité conformément au statut général de la fonction Publique relative à l'avancement, à la retraite et à la fin de détachement.*

Brazzaville, le **24 AOUT 2009**

Le Directeur de Cabinet par intérim  
Ministre de l'Economie,  
des Finances et du Budget

